Voici ce que disent <u>Louis GILLE</u>, <u>Alphonse</u> <u>OOMS</u> et <u>Paul DELANDSHEERE</u> dans *Cinquante mois d'occupation allemande* (Volume 2 : 1916) du

JEUDI 19 OCTOBRE 1916

Rue Traversière, 66. Une maison de rentier, transformée en salle de ventes. C'est le gardemeubles de la « Kommandantur ». J'y suis entré aujourd'hui à 2 heures, timidement (il y a des endroits où l'on n'aime guère être vu). On m'avait dit que c'était le jour et l'heure fixés pour la mise à l'encan des meubles saisis chez M. Maurice Lemonnier, premier échevin de la ville de Bruxelles, ff de bourgmestre. C'est une petite scène du temps de guerre que j'ai voulu narrer de visu.

Peu de monde dans ce local, où quelques soldats allemands, préposés à la garde des objets, se mêlent au groupe clairsemé des « acheteurs ». Au premier rang de ceux-ci, des marchandes à la toilette, des brocanteurs et quelques individus dont l'allure générale, les figures rasées et coupées de cicatrices révèlent l'origine boche. Puis encore, trois ou quatre messieurs, parmi lesquels MM. Malfait, architecte de la ville, et Brassine, conseiller communal, envoyés, je le devine, par M. Lemonnier pour racheter les bronzes et les meubles que la « Kommandantur » a fait enlever

de chez lui samedi dernier afin de se couvrir d'une amende de 800 marks infligée par le tribunal de Namur (voir 30 septembre). M. Lemonnier a jugé plus élégant de « se laisser vendre » que de payer sur sommation.

Les meubles de M. Lemonnier sont dans un angle de la salle, où ils reluisent comme des joyaux au milieu de la pacotille environnante. Je note un bahut massif en palissandre, deux vases exotiques, une garniture de cheminée en bronze, un buste en bronze, divers objets d'art. Le bahut seul vaut plus que les 800 marks réclamés par la « Kommandantur ».

Tous les meubles déposés dans la salle portent le cachet de l'autorité allemande. Il y a là de modestes buffets de cuisine, des tables et des chaises, des armoires, des glaces, du linge et des vêtements, que la police allemande a pris chez de pauvres diables condamnés par les tribunaux militaires et qui, incapables de se libérer, ont dû assister, impuissants et désespérés, à la saisie brutale.

Che mets en fente ein bordeblume réserfoir!
C'est la voix de l'interprète du commissaire priseur allemand.

Les enchères ne sont pas animées.

- Ein mark!
- Zwei marks!

Le « bordeblume » est adjugé.

Un pantalon dont le propriétaire a été expédié

vers l'un ou l'autre camp de prisonniers en Allemagne est vendu pour 10 marks à un fripier. Des bagues enlevées à des malheureuses frappées d'amendes sont adjugées à des prix dérisoires.

On en arrive aux pièces de résistance. Les assistants se groupent autour du bahut du faisant fonctions de bourgmestre. Un émissaire de M. Lemonnier se l'adjuge pour 520 marks ; les deux vases qui surmontent le bahut passent pour 130 marks aux mains d'un acquéreur qui est de mèche avec le précédent ; la pendule de bronze devient la propriété d'un troisième pour la somme de 230 marks.

Le vendeur, ayant réalisé un chiffre supérieur au montant de l'amende à laquelle l'échevin de Bruxelles a été condamné, annonce au public que les bronzes d'art ne seront pas vendus.

Au dehors, M. Malfait s'occupe déjà d'assurer le transfert en lieu sûr des meubles de son mandataire, pour qui ils auront désormais, outre leur valeur intrinsèque, le prix d'un souvenir historique.

30 septembre 1916 :

http://www.idesetautres.be/upload/19160930%2050%20 MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf